Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

Office fédéral de l'environnement OFEV Division Espèces, écosystèmes, paysages

Inventaire fédéral des prairies et pâturages secs d'importance nationale

Propriétaire des données : Office fédéral de l'environnement,

Division espèces, écosystèmes, paysages

Traitement: Info Habitat (Maillefer & Hunziker,

Yverdon-les-Bains)

Table des matières

Brève vue d'ensemble Modèle de géodonnées Description des données

- 1 Situation initiale
- 2 Représentation des objets dans l'inventaire fédéral
- 3 Portée et valeur juridique de l'inventaire
- 4 Critères d'inscription à l'inventaire
- 5 Procédure de saisie
- 6 Précision des données numériques

Office fédéral de l'environnement OFEV Division Espèces, écosystèmes, paysages

BRÈVE VUE D'ENSEMBLE

Méthode de relevé / de saisie :

- La cartographie porte sur les secteurs les plus importants des inventaires cantonaux existants et des régions à explorer fixées par des experts selon des critères de surfaces minimales et d'associations végétales.
- Les objets cartographiés ont été scannés et numérisés à partir de cartes cantonales.

• Littérature :

OFEFP 2001 Cartographie et évaluation des prairies et pâturages secs

d'importance nationale. Rapport technique ;

Cahier de l'environnement n° 325

Interne 2006 Methodenhandbuch zur Kartierung im Projekt Trockenwiesen und -

weiden der Schweiz (TWW) ; uniquement en allemand

Base du relevé :

• Cartes cantonales 1:5'000 et 1:10'000

Période du relevé des données de base :

1996 – 2017

Territoire du relevé :

Suisse

Structure des données (géométrie) :

• Polygones au 1:5'000 et au 1:10'000

Mise à jour :

• Selon le mandat légal

Obligation légale:

 Inventaire en application de l'art. 18a LPN (loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage)

Propriétaire des données :

Office fédéral de l'environnement, division espèces, écosystèmes, paysages

Conditions pour obtenir des données :

Conforme aux conditions de l'OFEV

Mention des sources / données de base :

OFEV

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

Office fédéral de l'environnement OFEV Division Espèces, écosystèmes, paysages

MODELE DE GEODONNEES

La description des géodonnées de base est décrite dans les directives techniques des géodonnées de base relevant du droit l'environnement « Inventaire fédéral des prairies et pâturages secs d'importance nationale, identificateurs 186.1 » ou auprès de l'infrastructure fédérale de données géographiques (IFDG).

DESCRIPTION DES DONNEES

1 Situation initiale

Les prairies et pâturages secs doivent leur existence à l'agriculture. Ils sont en effet le résultat de plusieurs siècles d'exploitation extensive et d'agriculture traditionnelle. Depuis la fin du 19^e siècle, les prairies et pâturages secs ont régressé de près de 90 %.

Parallèlement, les espèces qu'ils abritent depuis toujours subissent de plus en plus de pression : presque 40 % de toutes les espèces végétales et 50 % de toutes les espèces animales qui sont tributaires des terrains secs figurent sur les listes rouges nationales. Il existe plusieurs inventaires cantonaux mais il manquait une vue d'ensemble nationale des milieux naturels des prairies sèches qui permette de fixer des priorités pour la conservation et le suivi.

Le dernier inventaire fédéral selon l'art. 18a LPN fut celui des prairies et pâturages secs, entré en vigueur en 2010. A l'origine, il comptait 2934 objets en vigueur ; après avoir été révisé en 2012 et en 2017, il compte désormais **3631 objets**.

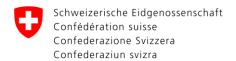
De plus, l'annexe 2 comprend 50 objets dont la mise au net n'est pas terminée. Leur protection est soumise à la décision de leur inclusion dans l'annexe 1 en vertu de l'article 29, paragraphe 1, point a), de l'ordonnance sur la protection de la nature et du paysage (OPN) et de l'article 10 de l'ordonnance sur les prairies sèches (OPPS).

2 Représentation des objets dans l'inventaire fédéral

Les feuilles d'inventaire contiennent les principales données géographiques de l'objet protégé et une présentation cartographique du périmètre. Celle-ci a été réalisée sur la base des cartes cantonales aux échelles 1:5'000 et 1:10'000. Les objets sont regroupés par canton.

3 Portée et valeur juridique de l'inventaire

L'inscription d'un objet dans l'inventaire signifie qu'il faut le garder intact. L'objectif de la protection consiste notamment à préserver et conserver la faune et la flore spécifiques ainsi qu'à maintenir les prairies sèches avec leurs particularités, leurs structures et leur dynamique.



Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

Office fédéral de l'environnement OFEV Division Espèces, écosystèmes, paysages

4 Critères d'inscription à l'inventaire

Les prairies et pâturages secs ont été cartographiés selon une nouvelle méthode qui représente la biodiversité du milieu Prairies sèches dans ses grands traits. Cette méthode s'appuie sur celle des anciens inventaires (méthode ANL). Elle a consisté à inscrire dans l'inventaire les 30 % d'objets les plus précieux des inventaires cantonaux existants qui avaient été définis selon une évaluation uniforme et proposés pour le nouvel inventaire. Dans les cantons sans inventaire, les régions à explorer ont été déterminées d'après des enquêtes auprès d'experts. La cartographie s'appuie sur le principe de cartographie par entités paysagères homogènes ; les prairies sèches ont été inscrites sur la base des caractéristiques Surfaces minimales et Associations phytosociologiques.

5 Procédure de saisie

C'est l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage qui avait mandaté la société Maillefer & Hunziker de préparer les relevés pour un SIG.

L'inscription des prairies sèches dans l'inventaire se base sur les plans (cartes cantonales) sur lesquels les données de terrain ont été reportées. Pour la transcription numérique, les plans ont d'abord été scannés et géoréférencés, puis les objets ont été numérisés et classés. Enfin, l'emplacement de chaque objet a été vérifié, les objets rassemblés par canton et les erreurs topologiques corrigées.

6 Précision des données numériques

Les objets cartographiés ont été scannés et numérisés à partir de cartes cantonales. Il n'a pas été vérifié s'il y avait des déformations géométriques car c'est aux cantons de fixer le tracé exact des limites pour l'exécution.